



Convention de mise à disposition Vaisselle réutilisable

Entre :

Nom de la structure :

Adresse :

Téléphone : Mail :

Nom du Président/Directeur :

Et :

La Communauté de Communes Cœur de Loire

4 place Georges Clémenceau 58203 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

Téléphone : 03 86 28 92 92

Mail : contact@coeurdeloire.fr

Nom du Président : M COINTAT Sylvain

Article 1 – Objet de la convention

Dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD), la Communauté de Communes Cœur de Loire propose **le prêt de vaisselle réutilisable** afin de lutter contre l'utilisation de matériel jetable lors des manifestations du territoire. Ce matériel est mis à disposition gratuitement aux organisateurs, dans la mesure où ils signent la présente convention de prêt et s'engagent à en respecter l'ensemble des conditions.

Article 2 – Manifestation et nombre de caisse de vaisselle

Nom de l'évènement :

Date de l'évènement : Lieu :

Nom du responsable de l'emprunt :

Téléphone du responsable de l'emprunt :

Matériel souhaité

Caisse Complète (20 assiettes plates, 20 fourchettes, 20 couteaux et 20 verres en verre) :

1

2

Caisse Repas (20 assiettes plates, 20 fourchettes et 20 couteaux) :

1

2

3

Caisse Dessert (25 assiettes à dessert et 25 petites cuillères) :

1

2

3

4

Caisse Hiver (20 assiettes creuses et 20 grosses cuillères) :

1

2

3

4

5

Caisse Tasses (100 petites tasses) :

1

Date d'emprunt souhaité : Date de restitution :

Article 3 – Usage du matériel emprunté

La vaisselle est réservée au seul usage de la consommation de nourriture. La vaisselle devra être rendue propre dans sa caisse d'origine. Elle ne doit pas être prêtée à d'autres structures ou particuliers.

Article 4 – Modalités d'emprunt

La mise à disposition commence au jour de sortie et se termine au moment de la réception du matériel dans les locaux de la collectivité. La structure emprunteuse récupère la vaisselle au siège de la Communauté de Communes, 4 place Georges Clemenceau 58203 Cosne-Cours-sur-Loire. Pendant la durée du prêt, le matériel sera sous la responsabilité de la structure emprunteuse.

Article 5 – Etat général au départ et retour du matériel

La vaisselle fournie est lavée et essuyée, il est néanmoins recommandé à l'emprunteur de les rincer à l'eau claire avant toute utilisation. L'emprunteur sera responsable de l'hygiène, la propreté et les dégradations subies, à l'exception de celles résultant d'une usure normale. L'emprunteur s'engage alors à transporter la vaisselle empruntée, à ne pas la détériorer et à la retourner dans son conditionnement initial, bien nettoyée. La vaisselle doit être rangée par caisse avec le bon nombre des différents produits qui la composent. Le matériel sera vérifié à son retour. La vaisselle cassée ne sera pas facturée mais devra être signalée au moment de la réception du matériel.

CONSIGNES D'HYGIENE :

- Les caisses de vaisselle doivent être stockées dans un local couvert.
- Il est conseillé de rincer la vaisselle avant utilisation
- Lors de l'utilisation, **ne pas mélanger la vaisselle propre et sale.**
- Laver la vaisselle lors de la manifestation pour plusieurs utilisations (prévoir de l'eau et une zone de séchage).
- **Laver et sécher la vaisselle** avant le rangement pour éviter les moisissures.
- Vérifier la **propreté intérieure des caisses** contenant la vaisselle.

Article 6 – Clause d'ordre public

Les biens, objet du présent contrat, sont affectés en priorité au service public. La possibilité d'en disposer n'est pas un droit mais une facilité que la Communauté de Communes Cœur de Loire accorde à certains bénéficiaires. Dans la mesure où le matériel n'est pas disponible lors de la demande de réservation, la Communauté de Communes Cœur de Loire ne saurait s'engager à répondre à la demande par un autre moyen (location auprès d'une entreprise privée, demande de prêt auprès d'une autre collectivité).

Fait en 2 exemplaires à, le/...../.....

L'utilisateur
Lu et approuvé

Le représentant de Cœur de Loire

Emballages en

VERRE

COLONNE VERTE

Bouteilles, bocaux, pots, bouteilles de parfum...

**BIEN LES VIDER
INUTILE DE LES LAYER**



Tous les

PAPERS

COLONNE BLEUE

Journaux, enveloppes, boîtes en cartonnée, emballages papier...



Emballages en

PLASTIQUE - METAL - BRIQUE

COLONNE JAUNE

Bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, emballages en métal même les petits...



+ NOUVEAU

à partir du 1^{er} janvier 2023

Tous les autres emballages en plastique



Barquettes, sachets, pots, sacs en plastique, yaourts, dentifrices, poches...



PENSEZ-Y !

Votre poubelle doit être sortie la **VEILLE** au soir à partir de 19h

ORDURES MÉNAGÈRES

SAC POUBELLE

Déchets à usage unique, vaisselles jetables...



PENSEZ AU COMPOSTAGE

La majeure partie des déchets organiques (restes alimentaires, marc de café, coquilles d'œufs, épluchures...) peut être compostée



DÉCHÈTERIE



Déchets verts, encombrants, gros cartons, électroménagers, bois, métaux, écrans...

Retrouvez au dos les horaires.

Toutes les infos pratiques sur coeurdeloire.fr



PENSEZ-Y !

PILES, AMPOULES, TEXTILES,

Retrouvez tous les points de collecte sur coeurdeloire.fr